



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/17
30 mai 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dixième réunion
Bangkok, 1 – 5 juillet 2013

**INDICATEURS DE PERFORMANCE
(DECISION 69/5(k))**

1. Lors de sa soixante-neuvième réunion, le Comité exécutif a décidé de demander au Secrétariat et aux agences d'exécution de tenter d'apporter une réponse à la question posée par la Banque mondiale à propos des indicateurs de performance dans un rapport qui sera soumis à la soixante-dixième réunion (décision 69/5(k)).

2. Cette décision fait suite à un problème de fond soulevé dans le plan d'activités de la Banque mondiale pour la période 2013-2015 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/11) ; en effet, dans le cadre du processus de planification de la phase II des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), il conviendrait de réfléchir à la pertinence de certains indicateurs de performance et à la redéfinition d'autres critères étant donné qu'essentiellement des projets pluriannuels et un plus petit nombre de projets individuels étaient concernés. La Banque a estimé qu'il fallait réexaminer en particulier l'indicateur d'élimination des SAO applicable aux projets individuels.

3. Le Secrétariat a soumis aux quatre agences d'exécution un projet reprenant les indicateurs de performance. Le PNUD et l'ONUDI ont présenté des observations qui sont prises en compte dans le présent document.

Contexte

4. Le Secrétariat et les agences d'exécution se sont entendus, dans un premier temps, sur des indicateurs de performance dans le cadre des directives applicables aux plans d'activités pendant la période d'intersession, c'est-à-dire entre les 17^e et 18^e réunions, comme le prescrit la décision 17/19. C'est dans les plans d'activités pour 1996 que ces indicateurs ont été mentionnés pour la première fois. Ces indicateurs prenaient notamment en considération la rapidité de mise en oeuvre des accords, le premier et le dernier décaissement, le coût de la mise en oeuvre (préparation de projets et frais d'agence), les quantités éliminées, les délais d'achèvement, et le ratio coûts-efficacité. Les agences ont aussi été autorisées à proposer en plus leurs propres indicateurs de performance. Ces indicateurs étaient fondés sur une approche projet par projet.

5. Dans les plans d'activités pour 1997 que les agences ont soumis, la plupart d'entre elles ont intégré les indicateurs suivants : décaissement, quantités de SAO éliminées et rapidité de leur élimination, délais écoulés entre l'approbation du financement et le décaissement en faveur des entreprises, et coût de la préparation de projet. Le Comité a ensuite demandé au Secrétariat de collaborer avec les agences d'exécution afin de mettre au point des critères d'évaluation de leur performances plus uniformisés permettant d'examiner les performances des différentes agences avant l'analyse de leurs plans d'activités pour 1998 (décision 21/5(d)).

6. Dans un document présenté à la vingt-deuxième réunion, le Secrétariat et les agences d'exécution ont proposé des indicateurs de performance fondés sur les principes suivants :

- a) les indicateurs devraient être peu nombreux mais utiles;
- b) les indicateurs des agences devraient être équitables et comparables, étant entendu que différents indicateurs sont nécessaires pour les projets d'investissement et les projets non liés à des investissements; et
- c) les indicateurs devraient être évalués au regard des données fournies dans les rapports périodiques et les rapports financiers des agences d'exécution et ils devraient donc être conformes aux paramètres suivis dans la communication des rapports périodiques et des rapports financiers.

7. Le Comité exécutif a adopté les indicateurs de performance suivants dans la décision 22/18(b) :

- a) pour les projets d'investissement : les SAO effectivement éliminés des projets achevés, la rapidité d'élimination des SAO, le décaissement, la rapidité du premier décaissement, le coût de la préparation de projet, le ratio coûts-efficacité des projets soumis, et le ratio coûts-efficacité des communications de propositions de projets concernant les pays à faible volume de consommation de SAO (PFV); et
- b) pour les projets non liés à des investissements : le nombre de projets non liés à des investissements achevés, la rapidité d'achèvement de projet, les décaissements, la rapidité du premier décaissement.

8. Pour étudier les plans d'activités des agences à sa vingt-cinquième réunion, le Comité exécutif a décidé entre autres dispositions de demander au Secrétariat, en collaboration avec les agences d'exécution, de:

- a) faire des propositions sur des indicateurs utiles pour évaluer la performance des plans d'activités;
- b) réfléchir à la manière de donner une pondération différente aux indicateurs;
- c) prendre en considération l'importance des indicateurs liés à la réduction des PAO, la rapidité d'exécution et de répartition des projets entre les différents pays lors de la présentation de propositions; et
- d) songer à la nécessité de revoir le coût de la préparation de projet ainsi que le ratio couts-efficacité des indicateurs de performance (décision 25/5).

9. Lors de sa vingt-sixième réunion, le Comité exécutif a adopté les indicateurs de performance en matière d'investissements comme suit :

- a) indicateurs pondérés : SAO effectivement éliminés à l'issue des projets menés à leur terme (40 points), décaissements (30 points), achèvement de projet dans des conditions satisfaisantes (20 points), répartition entre différents pays (10 points);
- b) le Comité a aussi décidé de poursuivre le suivi d'autres indicateurs de performance en matière d'investissements (rapidité du premier décaissement, coût de la préparation de projet, ratio coûts-efficacité des communications de projet et ratio coûts-efficacité des communications de propositions de projet pour les PFV, plus un nouvel indicateur permettant de mesurer l'émission/la réduction nette de PAO résultant des retards accusés dans la mise en œuvre ou d'un achèvement rapide des activités (décision 26/4).

10. Le Comité exécutif a également adopté les indicateurs de projet non liés aux investissements, qui figurent ci-après :

- a) indicateurs pondérés : nombre de projets non liés à des investissements achevés (50 points), rapidité d'achèvement de projet (10 points), décaissement (30 points), rapidité du premier décaissement (10 points);
- b) le Comité a aussi décidé d'assurer un suivi des indicateurs non liés à des investissements, qui figurent ci-après : politiques appropriées et respectueuses des délais, engagées par les pays grâce au maillage, à la formation, à l'échange d'informations, à l'élaboration de programmes de pays et/ou au renforcement des institutions, et réduction de la consommation de SAO permettant d'atteindre des niveaux supérieurs à ceux atteints grâce aux projets d'investissement (décision 26/5).

11. À sa trente-deuxième réunion, le Comité exécutif qui a reconnu la nécessité de modifier les indicateurs de performance actuels, a demandé au Secrétariat, en coopération avec les agences d'exécution et les pays visés à l'Article 5, de commencer à examiner et à formuler de nouveaux indicateurs cadrant avec les efforts déployés par le Comité pour élaborer un plan stratégique qui intègre une approche laissant l'initiative aux pays, et soumettre un rapport à une prochaine réunion (décision 32/7). À sa trente-huitième réunion, le Comité exécutif a décidé de demander au Secrétariat, en coopération avec les agences d'exécution et les pays visés à l'Article 5, de préparer un ensemble d'indicateurs de performance pour la période de conformité, à la lumière du plan type d'élimination sur trois ans, et en tenant compte des débats qui se sont déroulés lors de la réunion sur les indicateurs de performance (décision 38/69(a)). Les agences n'ayant apporté aucune contribution, le Secrétariat a établi un document qui a été soumis au Comité pour examen, à sa quarantième réunion.

Indicateurs de performance actuels pour l'ensemble des agences d'exécution

12. À sa quarante et unième réunion, le Comité a adopté le présent ensemble d'indicateurs de performance (décision 41/93) et les pondérations des indicateurs pondérés ont été modifiées lors de la quarante-septième réunion (décision 47/51).

13. Les indicateurs de performance en vigueur ont été mis au point en tenant compte des conclusions suivantes :

- a) les accords pluriannuels devraient être pris en compte dans un ou plusieurs indicateurs de performance;
- b) il est encore nécessaire d'étudier les projets individuels tels que les projets d'investissement, les plans de gestion des frigorigènes (PGF), les banques de halons, la délivrance d'autorisations et autres projets d'assistance technique car ils restent pertinents sur le plan des besoins des pays en matière de conformité;
- c) les indicateurs de mise en œuvre devraient être fondés sur l'atteinte d'étapes importantes dans la mise en œuvre d'un projet/accord tel que l'achèvement de projet et l'élimination de PAO, y compris pour des projets autonomes et des composantes de projet qui conduisent à l'achèvement d'activités d'aide en matière de politique/réglementation;
- d) les indicateurs administratifs sont utiles pour obtenir la communication de rapports d'exécution et rapports financiers;
- e) l'évaluation des performances devrait déployer des effets et les principes fondamentaux de la méthode d'obtention d'une évaluation des performances aideront les pays et les agences d'exécution à améliorer leurs performances au cours de la période de conformité.

14. Les pondérations ont été revues et corrigées afin de mettre davantage l'accent sur les indicateurs de mise en œuvre. Le tableau 1 présente les indicateurs de performance en vigueur qui sont applicables à toutes les agences d'exécution ainsi que leur pondération.

Tableau 1

**INDICATEURS DE PERFORMANCE ADOPTÉS AU TITRE DE LA DÉCISION 41/93,
LES NOUVELLES PONDÉRATIONS ADOPTÉES AU TITRE DE LA DÉCISION 47/51
ET LEURS TITRES COURTS**

| Type d'indicateur | Indicateur de performance approuvé | Titre court | Nouvelle pondération |
|--------------------------|---|--|-----------------------------|
| Approbation | Nombre de programmes annuels d'accords pluriannuels approuvés par rapport à ceux planifiés | Tranches pluriannuelles approuvées | 15 |
| Approbation | Nombre de projets individuels/activités (projets d'investissement, PGF, banques de halons, TAS) approuvés par rapport à ceux planifiés | Projets individuels/activités approuvés | 10 |
| | | Total partiel | 25 |
| Mise en œuvre | Activités-clé achevées (p. ex. mesures de politique générale, aide en matière de réglementation)/niveaux de SAO atteints pour les tranches annuelles de projets pluriannuels approuvés par rapport à ceux planifiés | Activités-clé achevées | 20 |
| Mise en œuvre | SAO éliminées dans le cadre de projets individuels (tonnes PAO) par rapport aux celles prévues au vu des rapports périodiques | SAO éliminées dans le cadre de projets individuels (tonnes PAO) | 15 |
| Mise en œuvre | Achèvement de projet (conformément à la décision 28/2 pour des projets d'investissement) et selon la définition des projets non liés à des investissements par rapport à ceux prévus dans les rapports périodiques | Achèvement de projet | 10 |
| Mise en œuvre | Pourcentage de projets d'aide en matière de politique/réglementation achevés par rapport à ceux planifiés | Projets d'aide en matière de politique/réglementation achevés | 10 |
| | | Total partiel | 55 |
| Administratif | Rapidité d'achèvement financier par rapport aux dates d'achèvement prévues dans les rapports périodiques | Rapidité d'achèvement financier | 10 |
| Administratif | Rapports d'achèvement de projet remis dans les délais prévus par rapport au nombre convenu | Transmission des rapports d'achèvement de projets dans les délais prévus | 5 |
| Administratif | Remise des rapports périodiques et des réponses dans les délais prévus, sauf indications contraires | Remise des rapports périodiques dans les délais prévus | 5 |
| | | Total partiel | 20 |
| | | Total | 100 |

Indicateurs de performance proposés à l'ensemble des agences d'exécution

15. La proposition du Secrétariat prend en compte les observations formulées par les agences d'exécution si elles en conviennent. Le tableau 2 présente les projets d'indicateurs de performance qui seraient applicables à l'ensemble des agences d'exécution. L'annexe I présente la manière dont les indicateurs seront ciblés et évalués selon la proposition du Secrétariat.

Tableau 2

**PROJET D'INDICATEURS DE PERFORMANCE SUSCEPTIBLES D'ÊTRE APPLICABLES
À TOUTES LES AGENCES D'EXÉCUTION**

| Type d'indicateur (existant, modifié, nouveau) | Titre court | Calcul | Ancienne pondération | Proposition du Secrétariat | Résultats de la prise en compte des observations du PNUD/ONU/DI |
|--|--|---|----------------------|----------------------------|---|
| Planification-approbation (en vigueur) | Tranches approuvées | Nombre de tranches approuvées par rapport à celles planifiées | 15 | 15 | 15 |
| Planification-approbation (modifiée) | Projets/activités approuvé(e)s | Nombre de projets/activités approuvé(e)s par rapport à ceux/celles planifié(e)s | 10 | 10 avec/PRP | 10 sans/PRP |
| | | Total partiel | 25 | 25 | 25 |
| Mise en œuvre (nouveau) | Retards dans la soumission | Soumission dans les délais prescrits | 0 | 5 | 0 si 20% de la règle du seuil de décaissement n'est pas modifiée |
| Mise en œuvre (nouveau) | Fonds décaissés (remplace les étapes/activités achevées) | Selon le décaissement estimé dans le rapport périodique | 0 | 5 | 5 |
| Mise en œuvre (modifié) | Élimination des SAO | Part au prorata de l'élimination des SAO pour les tranches ou projets achevé(e)s par rapport à celles/ceux planifié(e)s, selon les rapports périodiques | 15 | 15 | 0 si l'élimination partielle et effective n'est pas utilisée ou si elle est fondée sur l'achèvement |
| Mise en œuvre (modifié) | Achèvement de projets pour des | Achèvement de projets par rapport | 10 | 15 | 50 si toutes les activités ne sont |

| Type d'indicateur (existant, modifié, nouveau) | Titre court | Calcul | Ancienne pondération | Proposition du Secrétariat | Résultats de la prise en compte des observations du PNUD/ONUDI |
|--|--|--|----------------------|----------------------------|---|
| | activités débouchant sur une élimination indirecte | à ceux planifiés dans les rapports périodiques pour l'ensemble des activités caractérisées par une absence d'élimination | | | pas prises en compte et si d'autres indicateurs ne sont pas modifiés, mais 30 si tous les indicateurs sont modifiés, si l'indicateur de conformité est supprimé et si le PRP est exclus ou en cas de séparation du PRP/d'absence de PRP |
| Mise en œuvre (nouveau) | Conformité (remplace l'achèvement de l'activité d'assistance en matière de politique/réglementation) | Pourcentage des pays dans lesquels les activités qui sont en conformité ont été financées | 0 | 15 | 0 puisque la conformité n'est pas du ressort de l'agence d'exécution, ou 15 pour l'agence principale seulement |
| | | Total partiel | 55 | 55 | Hypothèse : 55 |
| Administratif (modifié) | Rapidité de l'achèvement financier | Mesure dans laquelle les projets sont financièrement achevés, 12 mois après l'achèvement du projet | 10 | 5 | 5 |
| Administratif (en vigueur) | Communication dans les délais voulus des rapports d'achèvement de projet | Communication dans les délais voulus des rapports d'achèvement de projet par rapport à ceux convenus | 5 | 5 | 5 |
| Administratif (modifié) | Soumission dans les délais voulus des rapports périodiques | Soumission dans les délais voulus des rapports périodiques et du plan d'activités et | 5 | 5 | 5 |

| Type d'indicateur (existant, modifié, nouveau) | Titre court | Calcul | Ancienne pondération | Proposition du Secrétariat | Résultats de la prise en compte des observations du PNUD/ONUDI |
|--|---|---|----------------------|----------------------------|--|
| | | des réponses sauf stipulations contraires | | | |
| Administratif (nouveau) | Soumission dans les délais voulus des activités et des informations demandées | Soumission dans les délais voulus des activités et des informations demandées pour une réunion sauf stipulations contraires | 0 | 5 | Néant |
| | | Total partiel | 20 | 20 | 20 |
| | | Total | 100 | | 65-85 |

Indicateurs approuvés

16. S'agissant des indicateurs d'approbation, les agences d'exécution n'ont pas estimé que la préparation de projet devrait être incluse comme un indicateur. Le tableau 3 présente le nombre d'activités d'APA et de projets annuels qui ont été approuvés au cours des quatre dernières années.

Tableau 3

ACTIVITÉS DES APA ET PROJETS INDIVIDUELS (2009-2012)

| Année approuvée | APA | INS | PRP | TAS | DEM | INV | TRA | Total |
|-----------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|----------|--------------|
| 2009 | 115 | 76 | 112 | 16 | 4 | 5 | 1 | 329 |
| 2010 | 116 | 57 | 39 | 9 | 7 | 3 | | 231 |
| 2011 | 183 | 47 | 18 | 11 | 6 | 2 | | 267 |
| 2012 | 108 | 67 | | 6 | 5 | | | 186 |
| Total | 522 | 247 | 169 | 42 | 22 | 10 | 1 | 1 013 |

17. L'ensemble des activités des APA représente le nombre le plus important d'activités approuvées, suivi du renforcement des institutions et de la préparation de projet. À l'exclusion des APA, les activités individuelles ont totalisé 491 sur les 1 013 approbations enregistrées au cours de ces quatre dernières années. Il n'y aurait pas d'indicateur de performance pour la préparation de projet s'il n'était pas inclus au titre des projets individuels.

Indicateurs de mise en œuvre

18. Les agences d'exécution avaient des avis différents sur les indicateurs de mise en œuvre proposés par le Secrétariat. Selon ce dernier, les retards enregistrés dans la communication des tranches constituent un indicateur clé de progrès dans la mise en œuvre des APA. Bien que le PNUD ait approuvé cet indicateur, l'ONUDI a estimé qu'il ne devait pas être utilisé si le seuil de 20 pour cent concernant la soumission d'une tranche était maintenu. Ce document ne traitant pas du seuil de décaissement de 20 pour cent, il y a lieu de supposer que l'ONUDI s'oppose à cet indicateur.

19. Les agences ont semblé être d'accord sur l'indicateur des fonds décaissés. L'ONUDI n'a pas voulu d'une colonne supplémentaire dans la base de données des APA, mais comme la colonne supplémentaire serait calculée à partir d'autres informations fournies par l'ONUDI et par l'ensemble des agences dans la base de données des projets individuels des rapports périodiques et financiers annuels, le Secrétariat a considéré qu'il ne s'agissait pas là d'une objection à l'indicateur. L'indicateur proposé par le Secrétariat remplacerait celui qui concerne les étapes/activités achevées puisque cet indicateur ne pouvait être vérifié et qu'il faisait l'objet d'une auto évaluation par les agences qui atteignaient 100% de la conformité. Le PNUD préférerait que l'on fixe comme objectif un pourcentage du solde, ce qui équivaut à la manière dont il calcule son décaissement estimé dans sa base de données sur les projets individuels de son rapport périodique et financier annuel. Il semble que cet indicateur fasse l'objet d'un accord.

20. L'indicateur d'élimination des SAO peut être étendu à tous les APA sur la base d'une part au prorata des SAO, en fonction de l'approbation. Ainsi, une solution devrait être trouvée au problème de la Banque mondiale puisque l'indicateur n'était préalablement utilisé que pour un nombre décroissant de projets d'investissement individuels. L'ONUDI a fait savoir qu'en lieu et place, il conviendrait d'utiliser l'élimination partielle et effective, mais l'élimination effective ne représente pas la totalité de l'élimination associée à une tranche. Le PNUD a estimé que l'élimination devrait être associée au renouvellement d'une tranche au lieu de l'achèvement du projet ; cependant, l'indicateur d'élimination des SAO est l'indicateur d'achèvement du projet pour les APA. En outre, la part au prorata est nécessaire pour intégrer le PNUE dans l'indicateur.

21. Les agences ont également semblé s'entendre sur un indicateur pour l'achèvement de projets si toutes les activités, à l'exclusion de la préparation de projet, sont prises en compte. La proposition du Secrétariat intègre le renforcement des institutions et la préparation de projet qui constituent l'essentiel des projets individuels du Comité exécutif sur une base annuelle, comme il ressort du tableau 3 ci-dessus. En outre, elle exclut les activités qui se soldent par une élimination puisqu'elles sont représentées par un autre indicateur de mise en œuvre (l'élimination des SAO). Ainsi, les agences sont encouragées à considérer des projets tels que ceux qui concernent le renforcement des institutions, la préparation de projet, et les projets de démonstration et d'investissement individuels.

22. Il est proposé de remplacer l'indicateur concernant l'activité d'assistance en matière de politique/réglementation, achevée, par un indicateur de conformité parce que le premier nommé ne pouvait être vérifié et qu'il faisait l'objet d'une auto évaluation, ce qui entraînait toujours une réalisation à 100% des objectifs. L'ONUDI n'a pas accepté cet indicateur de conformité parce qu'il échappait à son contrôle. Le PNUD ne l'acceptait que lorsqu'il était l'agence principale. L'ancien indicateur ne pouvait être objectivement mesuré car il faisait l'objet d'une auto évaluation, les agences atteignant toujours leurs objectifs. Bien que la conformité échappe au contrôle total d'une agence d'exécution, la pérennité des efforts d'une agence est mesurée par la mesure dans laquelle les pays sont en conformité et le restent. Il faudrait noter que 100 pour cent des pays visés à l'Article 5 sont actuellement en conformité. La performance de l'agence devrait être reconnue pour les efforts qu'elle déploie et pour la conformité qui en résulte.

Indicateurs administratifs

23. Les agences et le Secrétariat ont dans l'ensemble été d'accord à propos des indicateurs administratifs, bien que le PNUD ait suggéré que l'objectif devrait être la moyenne des dates d'achèvement en une année par opposition à la moyenne des dates d'achèvement financier au cours de l'année suivante.

Évaluations fondées sur la pleine réalisation des objectifs

24. L'évaluation de la performance des agences est fondée sur la prise en compte des indicateurs, pondérés et non pondérés. Le PNUD a signalé que l'évaluation de cette pleine prise en compte ne reflétait aucune pondération positive des efforts, comme c'est le cas avec les indicateurs de performance pondérés. Il a proposé que cette partie de l'évaluation soit supprimée. Le Secrétariat supprimera cette évaluation à partir de celle des plans d'activités pour 2013, sauf instructions contraires du Comité exécutif.

25. Au cours des trois dernières années, le Secrétariat a constaté qu'il était de plus en plus difficile de diffuser les documents et les informations demandé(e)s pour une réunion (ayant ou non des conséquences financières), dans les délais voulus. En particulier, les informations indispensables pour le secteur de la production, les documents spéciaux des agences, par exemple, les rapports sur la mobilisation des ressources, et ceux qui avaient été spécialement demandés en vertu de décisions du Comité exécutif, ne sont pas communiqués à la date voulue de soumission, soit au moins huit semaines avant chaque réunion du Comité exécutif. Dans la plupart des cas, les agences d'exécution déploient d'importants efforts de conformité, mais certaines agences ne demandent pas de prolongation. Cela étant, le plus faible dénominateur commun est le suivant : l'agence ne semble pas faire d'efforts ou demander de prolongation ce qui conduit à des retards dans la finalisation des documents et dans leur transmission en temps voulu au Comité, pour examen. Ce type de performance devrait avoir une incidence sur l'évaluation de la performance des agences.

26. Puisque les indicateurs de performance pour une soumission dans les délais voulus des rapports périodiques d'achèvement et des rapports périodiques et financiers annuels ont véritablement encouragé les agences à soumettre ces documents à temps, le Secrétariat en a conclu que l'établissement d'un tel indicateur pour d'autres soumissions était justifié. Toute soumission tardive entraînerait une déduction d'un point dans l'indicateur.

RECOMMANDATIONS

27. Le Comité exécutif peut souhaiter :

- a) noter :
 - i) le rapport sur les indicateurs de performance tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/17 ;
 - ii) que le Secrétariat décide de ne pas évaluer la pleine réalisation de l'objectif dans l'évaluation de la performance de l'agence d'exécution; et
- b) modifier les indicateurs de performance établis aux termes des décisions 41/93, telles que modifiés par la décision 47/51, comme suit :

| Type d'indicateur | Titre court | Calcul | Pondération |
|---------------------------|--|--|-------------|
| Planification-approbation | Tranches approuvées | Nombre de tranches approuvées par rapport à celles planifiées | 15 |
| Planification-approbation | Projets/activités approuvé(e)s | Nombre de projets/activités approuvé(e)s par rapport à ceux/celles planifié(e)s | 10 |
| | | Total partiel | 25 |
| Mise en œuvre | Retards dans la soumission | Soumission dans les délais voulus | 5 |
| Mise en œuvre | Fonds décaissés (remplace les étapes/activités réalisées) | Selon le décaissement estimé dans le rapport périodique | 5 |
| Mise en œuvre | Élimination des SAO | Part au prorata de l'élimination des SAO pour les tranches ou projets achevé(e)s par rapport à ceux/celles planifié(e)s selon les rapports périodiques | 15 |
| Mise en œuvre | Achèvement de projets pour les activités aboutissant à une élimination indirecte | Achèvement de projets par rapport à ceux planifiés dans les rapports périodiques concernant toutes les activités ne débouchant sur aucune élimination | 15 |
| Mise en œuvre | Conformité (remplace les activités d'assistance en matière politique/réglementation, achevé(e)s) | Pourcentage de pays dans lesquels les activités qui sont en conformité ont été financées | 15 |
| | | Total partiel | 55 |
| Administratif | Rapidité de l'achèvement financier | Mesure dans laquelle les projets sont achevés financièrement 12 mois après l'achèvement du projet | 5 |
| Administratif | Soumission dans les délais voulus des rapports d'achèvement de projets | Soumission dans les délais voulus des rapports d'achèvement de projets par rapport à ceux qui ont été convenus | 5 |
| Administratif | Soumission dans les délais voulus de rapports périodiques | Soumission dans les délais voulus de rapports périodiques, de plans d'activités et de réponses sauf conventions contraires | 5 |
| Administratif | Soumission dans les délais voulus de rapports sur les activités et des informations demandées | Soumission dans les délais voulus de rapports sur les activités et des informations demandées pour une réunion, sauf conventions contraires | 5 |
| | | Total partiel | 20 |
| | | Total | 100 |

Annex I

HOW THE PERFORMANCE INDICATORS WILL BE TARGETED AND ASSESSED BASED ON THE SECRETARIAT'S PROPOSAL

| Type of Indicator (Existing, Modified, New) | Short Title | Calculation | Secretariat Proposal | Note | Assumptions | 2014 Target Calculation | 2014 Achievement Calculation |
|--|------------------------------|--|-----------------------------|--|---|--|--|
| Planning-- Approval (Existing) | Tranches approved | Number of tranches approved vs. those planned | 15 | Includes in previous indicator for only MYA tranches (15 points). | Include all MYA projects. | Count number of MYAs. | Count number of Country. |
| Planning-- Approval (Modified) | Projects/activities approved | Number of projects/activities approved vs. those planned | 10 w/ PRP | Includes in previous indicator for only individual projects (10 points). | Include all Individual projects (Including PRP). | Count number of projects. | Count number of projects. |
| | Sub-total | | 25 | | | | |
| Implementation (New) | Submission Delays | Submission on time | 5 | The best indicator of progress for a MYA tranche is the submission and consideration at the meeting at which the tranche is due. | All tranches are submitted to the meeting at which they are due. However, if the approval of a tranche results in a shifting of the tranche-submission schedule to another meeting of the year for all future tranches, this should override the schedule included in the original agreement. | Tranches that are planned to be submitted in 2014 according to agreements. | Tranches that are submitted on time based on the meeting for submission indicated in the agreements. |

| Type of Indicator (Existing, Modified, New) | Short Title | Calculation | Secretariat Proposal | Note | Assumptions | 2014 Target Calculation | 2014 Achievement Calculation |
|---|---|---|----------------------|--|--|---|---|
| Implementation (New) | Funds disbursed (Replaces milestones achieved) | Based on estimated disbursement in progress report | 5 | Replaces milestones/activities completed indicator (20 points) since this indicator could not be verified. Disbursement is a key indicator of implementation of all approved activities and was an original indicator. | Include all projects (Excluding CLO and TRF). | From 2013 Progress Report: Estimated Disbursement in Current Year. | 2014 Disbursement = Funds Disbursed in 2014 Progress Report - Funds Disbursed in 2013 Progress Report for same set of tranches/projects/activities in 2014. |
| Implementation (Modified) | ODS phase out | Pro-rata share of ODS phase out for completed tranches or projects vs. those planned per progress reports | 15 | Previously was only for individual projects but now would be associated with the phase-out value of completed HPMP tranche or individual project. | For completed MYA and individual projects with phase-out only. | From 2013 Progress Report: Total ODP for all MYA and individual projects with phase-out that are planned to be completed in 2014. (Partial phase-out should be excluded). | 2014 Phase-out = Phase-out in 2014 Progress Report - Phase-out in 2013 Progress Report. (Apply to projects that are in the target only). |
| Implementation (Modified) | Project completion for activities with indirect phase-out | Project completion vs. planned in progress reports for all activities without phase-out | 15 | Modify | For projects without phase-out only including PRP. | From 2013 Progress Report: Total number of projects without phase-out that are planned to be completed in 2014. | From 2014 Progress Report: Total number of projects without phase-out that are completed in 2014. (Apply to projects that are in the target only). |

| Type of Indicator (Existing, Modified, New) | Short Title | Calculation | Secretariat Proposal | Note | Assumptions | 2014 Target Calculation | 2014 Achievement Calculation |
|---|--|---|----------------------|---|---|---|--|
| Implementation (New) | Compliance (Replaces policy/regulatory assistance completed) | Percentage of countries in which activities have been funded that are in compliance | 15 | Replaces the indicator of policy/regulatory assistance completed because the indicator could not be verified. Compliance with the control measures and the decisions of the Parties is the key reason for assistance and the extent to which countries achieve compliance is a reflection on the effort of the agencies as well as the country. | CAP addresses all countries. For other agencies, agencies responsible for INS are responsible for all control measures and licensing systems and agencies responsible for some activity in a sector is responsible for compliance with that sector's control measure. | Assumed 100% achievement. | Based on MOP report on compliance issue. |
| | Sub-total | | 55 | | | | |
| Administrative (Modified) | Speed of financial completion | The extent to which projects are financially completed 12 months after project completion | 5 | The existing indicator is measured on an average month basis for the 21 year history of the Fund so the impact is minor. Since by decision all projects should be financially completed 12 months after completion, the decision would be the basis for the assessment. | Include all projects. | From 2013 Progress Report: Number of projects with status of "COM". | From 2014 Progress Report: Number of projects with status of "COM" in 2013 Progress Report that are financially completed in 2014 Progress Report. The numbers should also include the projects that were ONG and that were turned into COM and FIN that same year (and will thus be listed as FIN). |

| Type of Indicator (Existing, Modified, New) | Short Title | Calculation | Secretariat Proposal | Note | Assumptions | 2014 Target Calculation | 2014 Achievement Calculation |
|---|--|---|----------------------|---|---|---|--|
| Administrative (Existing) | Timely submission of project completion reports | Timely submission of project completion reports vs. those agreed | 5 | No change. | | Based on Schedule of PCRs submission in 2014 (Consolidated 2013 Projects Completion Report document). | Actual PCRs submitted in 2014 including the MYA PCRs as per the agreed schedule. |
| Administrative (Modified) | Timely submission of progress reports | Timely submission of progress reports and business plan and responses unless otherwise agreed | 5 | The indicator is modified to include business plans since there is no current incentive for submission on time. | | Assume On Time. | Timely submission of Business Plans, Progress Report and their responses. |
| Administrative (New) | Timely submission of activities and requested in information | Timely submission of activities and requested information for a meeting unless otherwise agreed | 5 | This indicator is needed to ensure that other activities and information/reports required by ExCom decisions are submitted on time. | All required documents are submitted on time unless otherwise mutually agreed with the Secretariat. | All documents not addressed by other performance indicators. | One point is deducted for each late submission. |
| | Sub-total | | 20 | | | | |
| | Total | | 100 | | | | |
